

Il a été élu en 1887, et le gouvernement fédéral considère que plusieurs graves questions, comme celles des relations commerciales et autres entre les États-Unis et le Canada, peuvent être traitées mieux et d'une manière plus satisfaisante par un corps de représentants qui viendraient d'être en contact immédiat avec l'électorat.

Partageant ces vues du gouvernement, j'ai consenti à la dissolution, qui aura lieu dans un mois ou six semaines.

J'ai, etc.

STANLEY DE PRESTON.

Le Très-honorable lord KNUTSFORD.

(Extrait.)

Lord Stanley de Preston à lord Knutsford.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, 30 janvier 1891.

MILORD,—J'ai eu l'honneur d'envoyer aujourd'hui à Votre Seigneurie un message télégraphique, informant Votre Seigneurie que j'avais reçu hier soir le rapport du conseil; que ce rapport rappelait la promesse du gouvernement impérial d'ajourner la convention de Terre-Neuve jusqu'à ce que les négociations de la part du Canada pussent se poursuivre en même temps, et qu'il exprimait le consentement du gouvernement canadien à l'ouverture immédiate des négociations. Je disais qu'aucune responsabilité en fait de retard n'incombait à ce gouvernement, et que la dissolution ne retarderait pas les négociations.

* * * * *

Je disais aussi que le conseil insistait respectueusement sur l'importance de faire marcher en même temps les négociations avec le Canada et celles concernant Terre-Neuve, et qu'un examen de la convention proposée faisait voir à l'évidence que les droits des pêcheurs de l'Amérique Britannique du Nord seraient complètement annulés par l'admission des produits des pêcheries de Terre-Neuve sur les marchés des États-Unis aux termes de la convention proposée.

Je faisais également remarquer que, tandis que ce gouvernement avait refusé d'adopter un tarif différentiel contre le Royaume-Uni, si un pareil tarif était permis en vertu de la convention de Terre-Neuve, le peuple canadien ne pourrait continuer de croire à l'importance de ce principe comme sauvegarde des intérêts britanniques.

J'informais en outre Votre Seigneurie que le conseil insistait fortement sur la nécessité que tout arrangement de commerce avec les États-Unis s'appliquât également à toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et faisait observer que l'article V de la convention semblait établir une distinction permanente en faveur du commerce des États-Unis.

J'ai, etc.,

STANLEY DE PRESTON.

N° 17.

Lord Stanley de Preston à sir Julian Pauncefote.

OTTAWA, 16 mars 1891.

MONSIEUR,—Comme les élections générales du Canada sont maintenant finies et que le gouvernement de sir John Macdonald a été maintenu au pouvoir par une bonne majorité, je vous écris sans perdre de temps une fois de plus au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Je vois par des communications précédentes que, sans préjudicier pour l'avenir à la nomination d'une commission ou à l'adoption d'autres mesures M. Blaine désire discuter avec vous et avec une personne ou plus déléguées par ce gouvernement les diverses questions qui pourraient être renvoyées à une commission conjointe; que cette conférence ne doit pas avoir de caractère officiel, et qu'elle permettra de considérer sur quels points les deux gouvernements pourront vraisemblablement en venir à un accord. Il a été aussi entendu que toute date antérieure au 4 du courant ne viendrait pas à M. Blaine pour une semblable conférence.